



litiges sur des travaux effectuer sans bon por accord

Par **dulux**, le **16/02/2010** à **13:03**

Bonjour,

je vous expose mon probleme je suis proprietaire d un appartement au dernier etage et un lourd probleme d isolation a provoquer par mon plafond et certains des infiltrations d humidite allant jusqu a faire tomber des plaques de peinture du plafond

les experts assurances et syndic se deplacent valide le sinistre et nous nous mettons d accord sur les travaux a faire

1 grattage et lissage peinture du plafond du salon

2 grattage et lissage peinture plafond et murs chambre

3 grattage et lissage peinture cuisine

ensemble des travaux valide par mon assureur 2015e

les travaux demarrent et surprise on decouvre que la cuisine est plus abimee que prevu on me refait donc un devis que je n ai pas signe mais que mon syndic s empresse de valide

ne vivant pas sur la region je demande a quelqu un de confiance d aller verifier les travaux quel fut ma surprise quand la personne m appelle en me disant que finalement ils ont juste repiquer le plafond 2m° a la place des 18 annonces

et que du fait mon plafond n est pas lisse

la chambre a ete repeinte mais pas lisee non plus et finalement la cuisine n a pas encore ete touchee

j appelle donc mon syndic qui appelle son expert et decide de prendre le train pour descendre voir les resultats

les travaux du premier devis n ont pas ete effectues tel que prevu et le deuxieme devis non valide par mes soins et dont mon assureur n a eu connaissance et desormais plus cher 2240e de surcroit

le professionnel du batiment veut etre paye pour sa prestation somme toute mediocre puisque terriblement visible

je desire savoir comment faire pour que les travaux du devis soient effectues dans le plus bref delai sans en etre oblige de finir par des attaques juridiques qui feraient perdre du temps et bien sur de l argent a tout le monde

je vous prie d agreer madame monsieur mes salutations distinguees